

Nouvelles de Quéménéven Keleier Kemeneven

Mairie de Quéménéven 2 rue Saint Laurent 29180 Quéménéven

Site web de la commune www.quemeneven.bzh

Mars N° 152

Horaires d'ouverture de la mairie 02 98 73 53 33 mairie@quemeneven.bzh

Lundi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00 Mardi: 9h00 - 12h30 / Fermée l'après-midi Mercredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00 Jeudi: 9h00 - 12h30 / Fermée l'après-midi Vendredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale 02 98 73 64 81 ap.quemeneven@laposte.fr

Samedi: Fermée

<u>Du lundi au vendredi :</u> 9h00 - 11h30 <u>Le samedi :</u> 9h00 - 12h00

Fermetures:

- mardi 12 mars
- 21, 22, 23 mars
- dernier samedi du mois

Contacts utiles

Service clientèle SAUR 02 77 62 40 00 Service incident SAUR 02 77 62 40 09 Enedis 09 72 67 50 29

Le mot du Maire

Récemment, une journaliste du Télégramme, s'intéressant aux derniers chiffres de l'INSEE des communes rurales, souhaitait me rencontrer pour aborder la lente baisse des effectifs de la commune. L'article publié s'intitulait "Quéménéven craint de devenir une cité-dortoir", et se concentrait davantage sur l'activité économique que la démographie. Cité-dortoir, la commune l'est déjà, comme toutes les communes rurales dont l'essentiel de la population fait la navette au quotidien vers son lieu de travail dans les villes alentour. On appelle cela les "migrations pendulaires", d'habitants dénommés "rurbains" (ruraux pour le logement et urbains pour le lieu de travail). Tout cela, je l'enseigne déjà à mes élèves de lycée en géographie. Je me suis déjà entendu dire que, travaillant ailleurs, la majorité de nos habitants finiraient par déménager près de leur lieu de travail. Imaginez ce que cela donnerait! À la lecture de l'article, et dans le climat ambiant, on pourrait croire à une situation où la campagne continuerait de se vider inexorablement, à l'instar de la "diagonale du vide" et de certains territoires ruraux en déshérence. Pour info, la population de la commune était de 1300 habitants il y a deux siècles, 1875 il y a un siècle, et 1111 aujourd'hui. En réalité, non seulement les maisons des bourgs ne sont pas en ruine et abandonnées mais pour la plupart vendues et rénovées, et dans l'essentiel des cas, avant le Covid. La demande pour s'installer dans le monde rural est en constante augmentation. Je n'ai jamais été autant consulté par des jeunes souhaitant rester ou venir sur la commune qu'en 2023 ! Si l'État dispose d'un logiciel en retard d'une guerre, toujours calé sur l'exode rural, les géographes parlent maintenant d'exode urbain. Il ne fait que commencer. À partir du moment où le territoire est bien connecté à la fibre, ou par satellite, il devient compétitif. Des entreprises numériques quittent déjà Paris pour s'installer au centre de la France, avec plus d'espaces, des coûts d'investissement et de fonctionnement plus faibles, un cadre de vie plus respirable... Le défi est de pouvoir accueillir cette population. C'est là qu'est le problème. Les maisons des bourgs sont reprises. Reste les derniers projets de lotissements qui, s'étendant sur des zones agricoles, vont certainement être les derniers autorisés avec la mise en place de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Restent également certains corps de ferme, longères et maisons disséminées dans le monde rural. Concernant ce potentiel, il dépend de la chambre d'agriculture, qui, craignant l'installation de néo-ruraux, freine trop souvent la rénovation de cet habitat qui pourrait apporter de nouveaux habitants à la commune. Le rééquilibrage des villes vers la campagne a déjà commencé. Il ne s'agira pas d'un tsunami, mais il va falloir que les élus et ministres de la République, majoritairement citadins, et l'État, comprennent la situation et donnent les moyens aux communes de loger les candidats à l'installation dans le monde rural, au lieu de s'y opposer de toutes leurs forces. Si le monde rural finit par se faire entendre, alors l'avenir sera certainement à la campagne.

Dans la poubelle grise :

- Déchets gras
- Noyaux, graines
- Restes de viandes et de poisson
- Poussières
- Jouets usagés
- Couches
- Vaisselle et vitres brisées
- Cintres



À mettre dans la poubelle jaune :

- Les emballages plastiques
- Les petits cartons
- Les emballages métalliques
- Tous les papiers

À mettre dans les colonnes à verre :

 Les bocaux, pots et bouteilles (sans les bouchons, capsules et couvercles)

Les dépôts sauvages sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500€. (code pénal : R 632-1 et R 635-8)

À mettre au compost :

- Restes de pain
- Coquilles d'œufs écrasées
- Marc de café et filtres, thé et sachets
- Épluchures et restes de fruits et légumes
- Tonte de pelouse, taille de haies broyées, feuilles mortes et fraîches, fleurs fanées

À déposer à la déchèterie :

- Déchets végétaux (végétaux traités ou malades, résineux, thuya, feuilles vernissées, plantes montées en graine ou envahissantes, déchets végétaux trop volumineux...)
- Bois (palettes, caissettes, cageots, chutes de bois...)
- Gravats (pierres, béton, carrelage, miroirs, sanitaires...)
- Mobilier (mobilier d'intérieur, de jardin, literie...)
- Ferraille (objets comportant des parties métalliques tels que vélos, grillages, métaux, tondeuses, jantes...)
- Déchets spéciaux (peintures, dissolvants, désherbants, huiles usagées...)
- Tubes néon, lampes fluocompactes, ampoules basse consommation
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Cartons, papiers, verre
- Encombrants (moquette, linoléum, isolants, fenêtres, miroirs...)
- Cartouches d'encres pour imprimante
- Plaques et carreaux de plâtres (sauf Ergué-Gabéric et Guengat)

À compter du 1er janvier 2024, le droit européen et la loi anti-gaspillage de 2020 généralisent le tri à la source des bio déchets pour les particuliers et les professionnels.

Afin de respecter cette obligation, l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale proposera, dès 2024, un panel de solutions, adaptées à la situation géographique et au type d'habitat de chacun.

Elle va notamment renforcer sa politique de mise à disposition de composteurs individuels. Leurs tarifs très avantageux (5€ pour un composteur de 300L ou 10€ pour un composteur de 600L) permettront au plus grand nombre de s'équiper. Les habitants de QBO peuvent s'inscrire sur le site internet de la collectivité afin de pouvoir en bénéficier : www.qbo.bzh

Illim Jeunes : permanence de la Mission Locale à Plogonnec



La mission locale est un espace d'accueil, d'information et d'accompagnement au service des jeunes de 16 à 25 ans résidants sur le territoire de la Cornouaille.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour mettre en œuvre les étapes nécessaires à son insertion sociale et professionnelle. Orientation, formation, Emploi, Accès aux droits, Mobilité, Loisirs, Culture sont autant de domaines d'intervention sur lesquels une équipe de professionnels est mobilisée.

Ainsi, 4936 jeunes ont été accompagnés en 2020.

Une permanence est assurée chaque jeudi après-midi dans les locaux de la Mairie (4 rue de la mairie 29180 Plogonnec) par un conseiller et chargé de relations auprès des entreprises.

N'hésitez pas à le contacter au 02.98.64.42.10

Permanence des impôts à Plogonnec

Depuis le mois de septembre 2023, les services des finances publiques du Finistère proposent des accueils physiques sur rendez-vous au sein de la mairie de Plogonnec.

Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité par des agents des finances publiques.

Ainsi, les usagers de la commune de Plogonnec et des communes avoisinantes auront la possibilité d'être accueillis sur rendez-vous tout au long de l'année <u>les 1^{er} et le 3^e mardi du mois</u>, de 14H à 17H, au sein de la Mairie de Plogonnec (4 rue de la Mairie 29180 Plogonnec).

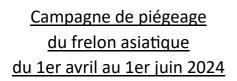
Réception uniquement sur rendez-vous

Les rendez-vous pourront être pris :

- Directement auprès de l'accueil de la Mairie
- Par téléphone au 0 809 401 401 (appel non surtaxé)
- Par internet sur le site impots.gouv.fr, rubrique « contact » : https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances avant le rendez-vous.

Mode d'emploi : Piège et attractif à frelons



Les pièges seront à disposition en mairie.

1 – Préparation de la solution Mélanger dans le bol du piège :

- 1/3 de sirop de grenadine
- 1/3 de vin blanc
- 1/3 de bière brune

2 – Montage du piège



Précautions :

1/3 vin blanc

Bien positionner la feuille formant le tunnel pour que les 2 puits soient dans l'axe du tunnel. Veiller à ce que les inscriptions soient à l'extérieur du tunnel. Faire attention à ne pas verser de solution sucrée sur le couvercle du piège.

1/3 sirop de

grenadine

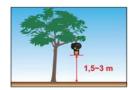
3 – Positionnement du piège :

Le piège peut être suspendu à une branche d'arbre ou tout autre support.
Il doit être positionné à proximité des lieux de fréquentation habituels des frelons.
Dans les ruchers, utiliser en moyenne 2 pièges pour 5 ruches pour une protection optimale.

Renouvellement :

Lorsque le piège est plein, ou 3 semaine après l'installation, vider le contenu du piège et recharger le bol de solution attractive





Une adresse bien référencée, complète, apporte des avantages aux habitants :

- Elle garantit une bonne qualité de distribution postale,
- Elle offre des chances supplémentaires d'accessibilité aux services d'urgence de soins et de secours,
- Elle facilite les livraisons de marchandises à domicile (géolocalisation),
- Elle facilite pour les personnes âgées l'accès aux services à domicile (portage de médicaments, de repas, soins à domicile) et contribue à les maintenir plus longtemps dans leur foyer,
- Elle est nécessaire pour le déploiement de la fibre.

Sur près de 980 bâtiments devant porter une adresse, seuls 290 portent déjà un numéro. Il reste donc environ 690 qui n'ont pas d'adresse précise. Parmi ces 690 bâtiments, 440 sont réellement occupés et porteront un numéro prochainement. Les 250 restant sont des remises, des crèches, des longères, etc. et, si jamais ils sont transformés en habitation dans le futur, alors un numéro sera déjà disponible.

Le groupe de travail sur l'adressage a veillé à conserver au maximum les noms des villages dans le nommage des voies. Le référentiel des voies a été adopté en juillet 2019 par le conseil municipal. Ainsi, les habitants de Linguez auront leur adresse sur « chemin de Linguez ».

Quand les habitations sont situées sur une route traversante, l'adresse comportera le village dans la ligne complémentaire. Par exemple, au Moulin de Pont Lez, les bâtiments auront pour adresse « XXX route de Cast, Moulin de Pont Lez, 29180 Quéménéven ».

Selon les endroits, la numérotation est séquentielle (1, 2, 3, etc.) ou métrique (1775 route de Cast, Moulin de Pont Lez, pour 1175 m à partir de l'origine de la voie qui est au niveau de l'ancienne boulangerie).

Vous avez certainement vu que des panneaux de rue ont été posés en campagne, cela représente les deux tiers du territoire. Le dernier tiers (secteur de la Gare) sera couvert en 2024.

En 2024 également, les plaques des numéros de maisons seront distribuées par les élus aux habitants, ainsi que les courriers explicatifs. C'est à ce moment-là que la nouvelle adresse deviendra utilisable.

Enherbement des cimetières et de l'église

La loi Labbé interdit dans les cimetières l'usage des pesticides chimiques, jugés trop impactants pour les écosystèmes et nocifs pour les humains.

La commune de Quéménéven a examiné les différentes méthodes d'entretien des cimetières :

- l'utilisation de pesticides dits de biocontrôle autorisés, mais ces derniers ne sont pas assez efficaces et nécessitent le passage d'une certification pour l'(agent réalisant le traitement (certiphyto).
- Le désherbage manuel pratiqué depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires qui demande beaucoup de temps d'entretien aux services techniques, malgré le coup de main apporté par des bénévoles dans le cadre de matinées participatives de désherbage.
- Le désherbage mécanique qui est un bon compromis notamment pour les allées gravillonnées ou stabilisées et pour lequel la commune a investi dans du matériel de types à lames et griffes.
- L'enherbement du cimetière ou la végétation au lieu de la contrôler.

Le meilleur compromis trouvé a été d'enherber une partie des cimetières et des abords de l'église, et d'entretenir les grandes allées à l'aide de matériel de types à lames et griffes.

Le gazon a été semé courant décembre. Voici quelques images prises courant février 2024.







Réunion publique sur le quartier « Les terrasses du Steir »

C'est le vendredi 2 février qu'a eu lieu la réunion publique sur le quartier « Les terrasses du Steir ».

Elle a été animée par Mme Anne-Sophie LE GAC du cabinet Le Bihan et associés, qui est l'entreprise mandatée par la commune pour établir la conception. Plus de 30 personnes ont participé. Le maire, Erwan CROUAN, a souligné l'importance d'accueillir de nouvelles constructions et de nouveaux habitants, pour l'avenir de la commune, de son école et des commerces.

L'objet de la réunion était de présenter le plan d'aménagement, dans sa version quasi-définitive Des modifications peuvent encore être faites entre cette version présentée et la version définitive, pour répondre aux contraintes de gestion des eaux pluviales.



Sur une parcelle de 22 784 m², sont prévus :

- 22 lots libres de constructeurs, destinés à la construction individuelle (entre 330 m² et 1 200 m², soit au total environ 12 000 m²),
- 1 lot destiné à du petit collectif à l'entrée côté route de la Gare (1 550 m²)
- 1 lot de réserve foncière (1 600 m²)
- 1 espace non-bâti derrière la bibliothèque et l'école, destiné à un jardin public.

Les 9 lots libres sont disposés en bordure nord de la parcelle, le long de la cité Ty Jérôme existante.

Les maisons sont positionnées dans le fond des parcelles, avec un espace non-constructible au sud de chaque parcelle. Ces 9 lots sont séparés des maisons de la cité Ty Jérôme par un chemin piétonnier de 4m courant depuis la bibliothèque jusqu'à l'extrémité, formant une perspective vers la Roche du feu à Gouézec. De plus, les réseaux d'assainissement passent sous ce chemin piétonnier.

Comme le terrain est en pente et grâce aux espacements obligatoires, ces maisons seront plus basses. Cela est destiné à préserver la vue des maisons existantes de la cité Ty Jérôme.

Les 13 lots restants sont disposés le long des lignes de pente, afin de favoriser l'ensoleillement des maisons et l'insertion paysagère, et de limiter les coûts de terrassement.

Le lot destiné à du petit collectif est situé à l'entrée principale du quartier. L'alignement du front bâti améliorera la qualité urbanistique.

Côté circulation piétonne, nous avons déjà le chemin le long de la cité Ty Jérôme, axe paysager fort. Il est complété par un accès piéton à la route de la Gare au niveau du panneau de fin d'agglomération, et par un autre chemin avec l'entrée principale pour les véhicules route de la Gare au niveau du central téléphonique. L'accès à l'école et à la bibliothèque se feront directement par le jardin public.

Concernant la circulation routière, l'accès principal du quartier se fera route de la Gare, dans le sens entrant et le sens sortant. Nous avons prévu une aire de retournement des véhicules et des stationnements. L'ensemble des voies auront leur vitesse limitée à 30km/h. les jonctions routières avec la cité Ty Jérôme restent à l'étude : cela a fait l'objet de nombreuses réactions lors de la réunion publique. Le sens de circulation général (en dehors de l'accès principal) pourra encore être ajusté ultérieurement.

Comme la parcelle à aménager dépasse un certain seuil de surface, il faut veiller à favoriser le stockage et l'infiltration des eaux de pluie sur place. Deux solutions sont possibles : réaliser des bassins de rétention en surface, ou bien installer des cuves enterrées. C'est le principal élément qui pourra faire évoluer le plan d'aménagement. Les précisions sont en cours d'élaboration.

Réunion publique sur le quartier « Les terrasses du Steir » (suite et fin)

En parallèle, la commune travaille avec les banques et le trésorerie principale pour consolider le financement et le modèle économique.

Le cabinet Le Bihan, et associés a aussi travaillé sur le règlement du lotissement. Ces documents serviront à déposer le permis d'aménager, vraisemblablement en mai 2024.

Les étapes suivantes sont :

- La réalisation du plan définitif (février à avril)
- Le dépôt du permis d'aménager (mai)
- L'instruction de 4 à 6 mois car nous sommes dans le secteur de protection d'un monument historique (porche de l'église Saint Ouen)
- La consultation des entreprises (novembre – décembre)
- Le démarrage des travaux est envisageable début 2025.



Ce calendrier est susceptible d'évolution, nous vous en tiendrons régulièrement informés.

Clôtures, volets, façades... Ayez le réflexe « déclaration préalable »!

Vous allez poser ou modifier une clôture ou des volets, poser un abri de jardin, faire un ravalement de façade ? Savez-vous que ces travaux sont soumis à autorisation sur l'ensemble de la commune et particulièrement les secteurs protégés (bourg, Kergoat, montagne de Locronan) ?

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Les travaux et constructions suivants peuvent faire l'objet d'une déclaration préalable :

- Changement de fenêtre, de porte ou de volet, installation d'une fenêtre de toit
- Ravalement de façade
- Pose de panneaux d'isolation extérieure
- Construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'une pergola ou d'un carport, installation d'une serre
- Construction d'une terrasse surélevée du sol, mur et clôture
- Aménagement des combles, transformation d'un garage en chambre
- Travaux de toiture
- Installation d'une caravane dans votre jardin
- Etc

Vous trouverez toutes les informations sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578 et également en vous rendant à la mairie.

Sur Quéménéven, vous pouvez déposer vos déclarations préalables en ligne, sur : https://quemeneven.bzh/urbanisme-et-environnement/urbanisme/

Déploiement de la fibre optique

Sur l'ensemble de la Région Bretagne, 1,2 million de prises optiques sont à construire. Le territoire est découpé en 2 zones et le reste de la Bretagne.

La zone privée couvre 600 000 locaux, sur 2010-2022, où l'État a confié le déploiement aux opérateurs privés avec un objectif de 90% des foyers qui devront être raccordés. Il s'agit de grandes agglomérations, comme Douarnenez, l'ancienne communauté de Concarneau, ou plus proche de nous le territoire de l'ancienne quimper Communauté (notamment Plogonnec et Locronan). Sur cette dernière, c'est Orange qui assure la pose de la fibre et la commercialisation. Quelques maisons de Quéménéven sont concernées car desservies par les lignes téléphoniques de Plogonnec et Locronan.

Le reste de la Bretagne n'est pas rentable pour les opérateurs privés, et l'investissement est assuré part les pouvoirs publics régionaux à travers le syndicat mixte Megalis, qui regroupe le Conseil régional, les quatre conseils départementaux, et communautés de commune, d'agglomération et les métropoles. L'objectifs est que 100% des foyers soient raccordés.

Trois phases y sont définies :

- Phase 1, avec 240 000 locaux, sur 2016-2020. Par exemple Scaër, Édern, Plomodiern
- Phase 2, avec 400 000 locaux, sur 2020-2023. Par exemple Landrévarzec, Kerlaz
- Phase 3, avec 630 000 locaux, où est Quéménéven et aussi Cast et Plonévez-Porzay. Le projet de 2023 à 2026 (calendrier établi avant la tempête Ciaran).

Nous sommes actuellement dans l'étape des études préalables. Elles ont commencé en septembre 2023. L'entreprise Axione est présente sur le territoire communal pour mieux le connaître, repérer chaque foyer et chaque entreprise, chaque route de

La fibre optique à Quéménéven

Calendrier prévisionnel du projet Bretagne Très Haut Débit sur la commune



desserte et décrire les travaux à réaliser. Le coût du projet est supporté intégralement par les pouvoirs publics régionaux. Courant 2024 le rapport final sera terminé.

Les travaux auront lieu entre 2025 et 2026, et l'objectif est d'ouvrir la commercialisation courant 2026. nous n'avons pas plus de précision à ce jour.

Il est à noter que des armoires de raccordement sont déjà positionnées. Une sera installée à la Gare vers les toilettes publiques et l'autre sur le parking du cimetière du Bourg. Ces travaux seront réalisés entre mars et juillet 2024.

Le site web de Megalis est une mine d'informations, consultez-le à : https://www.megalis.bretagne.bzh/ En mettant votre propre adresse, vous pourrez connaître l'avancement du déploiement.

Dépôt de pain associatif?

Suite à la fermeture de la boulangerie, le maire est en contact avec une boulangerie pour ouvrir un dépôt de pain professionnel dans les murs de l'ancien commerce. Cependant, des travaux de réparation suite à la tempête, retardent ce projet.

En attendant ce nouveau commerce professionnel, un groupe d'habitants prend l'initiative de mettre en place un dépôt de pain associatif et temporaire. Ils nous proposent une réunion publique le vendredi 22 mars 2024, à 18h30 pour en discuter tous ensemble. L'ouverture de ce dépôt de pain associatif dépend de nous tous. Vous êtes concerné ? Venez assister à la réunion.

Réunion publique vendredi 22 mars 18h30

Extrait du conseil municipal du 16 janvier

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en libre consultation en mairie.

<u>Délibération n°3 : Demandes de subventions au Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030 pour l'année</u> 2024 - volets 1 et 2

Les projets d'investissements et demandes de subventions suivants sont présentés au conseil municipal.

• Programme de voirie 2024

Dépenses HT			T	Recettes HT	
Programme 2024	de	voirie	120 000.00 €	Pacte Finistère 2024 – Volet 1 (80%)	96 000.00 €
				Part communale (20%)	24 000.00 €
TOTAL HT			120 000.00 €	TOTAL HT	120 000.00 €

Aménagement d'un city stade (réalisation de l'opération prévue au printemps 2024)

Dépenses HT		Recettes HT	
Aménagement d'un city	85 000.00 €	Pacte Finistère 2024 – Volet 2 (60%)	51 000.00 €
stade		Part communale (40%)	34 000.00 €
TOTAL HT	85 000.00 €	TOTAL HT	85 000.00 €

 Mise en place d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) autour de l'église Saint Ouen (réalisation de l'opération prévue à l'automne 2024)

Dépenses HT		Recettes HT	
Mise en place d'un chemi- nement accessible aux per-		Pacte Finistère 2024 – Volet 2 (30%)	19 500.00 €
sonnes à mobilité réduite (PMR) autour de l'église Saint Ouen		DETR 2024 (50%)	32 500.00 €
		Part communale (20%)	13 000.00 €
TOTAL HT	65 000.00 €	TOTAL HT	65 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les projets présentés ci-dessus et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions destinées à financer ces projets.

Délibération n°5 : Demande de subvention à la Région Bretagne - Classe de mer 2024

L'école publique de Quéménéven porte un projet de classe de mer à Crozon du 15 au 19 avril 2024. Le projet prévoit la découverte de la faune te de la fore de la falaise, de la pêche à pied dans l'estran du port de pêche de Camaret et 4 demi-journées de navigation.

Dépenses HT		Recettes HT	
Stage de mer 2024	7075.00 €	Région Bretagne	1 300.00 €
		Part des familles	1 580.00 €
		Amicale laïque de Quéménéven	2 395.00 €
		Part communale	1 800.00 €
TOTAL HT	7075.00 €	TOTAL HT	7075.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet de classe de mer 2024 de l'école publique et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne.

Extrait du conseil municipal du 16 janvier

<u>Délibération n°6</u>: Approbation des conditions de liquidation du SIVU pour la construction d'un centre de secours à Briec

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, SIVU, a été créé le 29 avril 2004 pour la construction d'un centre de secours à Briec. Son objet est énoncé dans l'article 4 de la convention du 10 juin 2005 et fait référence à « la réalisation du nouveau centre de secours et à son amortissement financier jusqu'à son transfert définitif au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ».

Le siège du SIVU se situe à Briec. Le centre de secours assure la sécurité des communes de Briec, Edern, Landudal, Landrévarzec, Quéménéven et Gouézec.

Le SIVU n'est pas maître d'ouvrage pour la construction du centre, son objet est de fédérer les participations financières, lissées sur 15 ans, des communes concernées qui ont versées un fonds de concours au SDIS, le maître d'ouvrage. La dernière échéance ayant eu lieu en mai 2022, ceci met fin à l'activité du syndicat qui a rempli son objet. En conséquence, il a vocation à être dissous de plein droit en application de l'article L.5212-33 a du CGCT (Code Générale des Collectivités Territoriales).

Il n'y a pas lieu de fixer les conditions de liquidation par convention car le SIVU n'a ni passif, ni personnel. Il est donc proposé de régler les conditions de sa liquidation par une délibération portant sur le sort de l'immobilier et du foncier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les conditions de liquidation de SIVU pour la construction d'un centre de secours à Briec portant sur le transfert définitif de propriété du centre de secours au SDIS et sur la cession gratuite du foncier cadastré YE 206 à la commune de Briec.

<u>Délibération n°7 : Signature du devis de l'entreprise Cornouaille Menuiserie pour le pose d'un plafond dans la salle de sports, rue du Stade</u>

Par délibération en date du 15 mars 2022, la commune a validé le projet de déconstruction et reconstruction de la toiture de la salle de sport route de Quimper.

Les travaux de désamiantage et de couverture ont été effectués. La municipalité souhaite maintenant installer un nouveau plafond contribuant à l'isolation thermique de la salle.

Deux devis sont présentés au conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la signature du devis présenté par l'entreprise Cornouaille Menuiserie pour un montant de 9 368,90€ HT soit 11 242,68€ TTC.

Agence postale communale : fermeture mensuelle

L'agence fermera dorénavant le <u>dernier samedi de chaque mois</u>.

Voici un rappel des opérations que vous pouvez effectuer dans votre point postal lors des horaires d'ouverture :

- Envois et affranchissements de courriers et colis, pour la France et l'international, ordinaires ou recommandés, avec ou sans assurance
- Achats de produits : enveloppes pré-timbrées, emballages nus ou pré-affranchis, timbres, mais aussi les produits de la Poste Mobile, de la Monnaie de Paris et des Services Séniors
- Création de contrats de réexpédition et de procuration postale
- Opérations financières de dépannage (pour les clients de la Banque Postale et suivant les conditions générales bancaires en vigueur)
- Retrait de vos courriers/colis en instance
- Renseignements sur le suivi de vos envois courrier/colis

Vous souhaitez mettre un article dans le prochain numéro?

Merci d'envoyer votre demande par mail à petit.jaune@quemeneven.bzh avant le 10 avril.

Bibliothèque municipale : évènement Contes et Légendes de Cornouailles

La soirée sur les légendes de la ville D'YS a attiré une quarantaine de personnes. Le conteur Christophe Méchin, président de l'association «Contes et légendes de Cornouaille» a embarqué le public avec subtilité dans l'univers des dragons, où l'harmonie des forces naturelles (terre, eau, air) contribue au bonheur de toutes les créatures terrestres.

Après une heure d'histoires passionnantes, pleines de surprises, Christophe Méchin a clôturé la soirée avec les légendes locales, telles que : le Marquis de Pont Lez ou la dame blanche de Quéménéven.

Prochaine animation : Jeux des Loups Garous, samedi 23 mars à 19 h



Mise en place de permanences en préfecture et sous-préfectures aux fins d'apporter un traitement individualisé aux agriculteurs

La préfecture du Finistère met en place dès le vendredi 1er mars et pour les trois prochaines semaines des « permanences agricoles » au plus près du terrain afin de permettre une prise en charge personnalisée et en proximité des agriculteurs et d'échanger sur les difficultés que rencontrent les exploitants. Elles seront aussi l'occasion de repérer les situations de mal-être des exploitants.

Elles seront tenues conjointement par les sous-préfets ou leur représentant et par un représentant de la chambre d'agriculture, selon le calendrier ci-après:

Sous-préfecture de Brest

Les vendredis 1er mars, 8 mars et 15 mars de 08h30 à 13h00 Contact: sp-brest@finistere.gouv.fr

Sous-préfecture de Morlaix

Les vendredis 1er mars, 8 mars et 15 mars de 14h30 à 18h00 Contact: sp-morlaix@finistere.gouv.fr

Préfecture du Finistère

Les mardis 5 et 12 mars et le jeudi 21 mars de 14h00 à 18h00 Contact: pref-dcppat@finistere.gouv.fr

Sous-préfecture de Châteaulin

Les vendredis 8 mars et 22 mars de 09h00 à 12h00 et le mercredi 13 mars de 14h30 à 17h30 Contact: sp-chateaulin@finistere.gouv.fr

Afin de faciliter les accès sur les différents sites, les exploitants souhaitant se rendre à ces permanences sont invités à faire part de leur venue par mail à l'adresse de contact dont il dépendent géographiquement. Le mail devra également préciser les numéros SIRET et PACAGE de l'exploitation.

Réunion de début d'année pour les membres de l'USQTT qui en ont profité pour déguster les délicieuses galettes de leur sponsor Christophe Guidal, boulanger à Hanvec et parrain de Mélanie, joueuse. L'USQTT remercie également Halima, notre sponsor de Quéménéven, salon de coiffure ANICELY à la Gare.

Bilan de la réunion :

- Engagement d'une seconde équipe en championnat D5 en septembre
- Deuxième entraînement proposé le jeudi de 19h00 à 21h00 dès maintenant
- Projet de faire découvrir le Tennis de Table aux élèves de l'école sur une demi journée

Afin que le club puisse poursuivre sur sa lancée dynamique, une manifestation est programmée le 8 juin 2024 pour récolter des fonds, et pas n'importe laquelle : la soirée DECIBELS, imaginée par les fondateurs de la section Tennis de Table dans les années 80, fait son grand retour (pour toute demande, contact : 06.82.57.92.09)

L'équipe au complet LOISIRS + CHAMPIONNAT (manque juste un joueur Alexandre)



Programme de l'association Retrouvailles et Loisirs suite à leur Assemblée Générale (susceptible à changements)

Jeudi 15 février	Café - jeux	Jeudi 16 mai	Musée de la Fraise, la Canopée
Jeudi 22 février	Café - jeux	Jeudi 30 mai	Café - jeux
Jeudi 14 mars	Repas crêpes	Jeudi 13 juin	Loto mini lots
Jeudi 28 mars	Café - jeux	Jeudi 27 juin	Café - jeux
Jeudi 11 avril	Pique-nique sur l'île Tristan	Jeudi 4 juillet	Repas
Jeudi 18 avril (ou Mercredi 17 avril) Petite marche - Repas à Ty Milin (Edern)		Jeudi 5 septembre	Reprise Café - jeux
		Jeudi 19 septembre	Sortie à Roscoff

Entretenir la mémoire

La cérémonie du 62ème anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie aura lieu le mardi 19 mars 2024.

• 17h30: Rassemblement Place du 19 mars 1962

• 17h35 : Lecture des textes officiels

Dépôt de gerbe

Sonnerie « Aux Morts »

Minute de silence

Hymne national

A l'issu de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.



Illiin..

L'Agenda

12 mars : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie

14 mars : Repas crêpes par Retrouvailles et Loisirs, salle municipale

19 mars : Cérémonie du 62e anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie, 17h30, place du 19 mars 1962

22 mars : Réunion publique dépôt de pain associatif, 18h30, salle municipale

23 mars : Soirée Loup Garou, 19h, bibliothèque municipale 26 mars : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie

11 avril : Pique-nique sur l'île Tristan avec Retrouvailles et Loisirs

13 avril : Opération Crêpes par l'Amicale Laïque

16 avril : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie

17 ou 18 avril : Petite marche et repas à Ty Milin (Edern) avec Retrouvailles et Loisirs

19 mai : Marché de printemps, par Keme en fêtes, salle municipale

L'Agenda sportif

USQ Foot (sous réserve des conditions climatiques)

10 mars : à domicile, équipe A contre Quimper Italia 2, équipe B contre Plogonnec Ec 3 17 mars : en déplacement, équipe A contre Briec Paotred 1, équipe B contre Briec P 2 24 mars : à domicile, équipe A contre Pleyben St 1, équipe B contre Pleyben St 2 7 avril : en déplacement, équipe A contre Lanveoc Sp 1, équipe B contre Argol Fc 1

14 avril: à domicile, équipe A contre Langolen Es 1

28 avril : en déplacement, équipe A contre Coray Glaziks 1, équipe B contre Gouezec Es 1

USQ Tennis de table

8 mars: à domicile, contre RC Briec 9

15 mars : en déplacement, contre EP du Cap-Sizun 3

12 avril: à domicile, contre RAQ Plomelin/TREM-Pluguffan 3

3 mai : en déplacement, contre Douarnenez TT 8

Marchés

Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven (viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)

Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

Jeudi à partir de 9h

Fruits et légumes, poisson

Trestan Tudal, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven. Contact: 06 61 77 86 77

Vendredi: 16h - 19h30

Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec

(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan Le Palud, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de Nicolas Clément, d'autres produits fermiers comme des champignons, œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels...)

Samedi: 7h30 - 12h

Place de l'église

Huîtres et coquillages

SCEA Mane er Groez - Didier Brochard. Contact: 06 80 40 81 61

